

Tarn.....	35	17	18
Tarn-et-Garonne.....	24	13	11
Var.....	28	26	2
Vaucluse.....	22	16	6
Vendée.....	30	12	18
Vienne.....	31	12	19
Vienne (Haute-).....	27	16	11
Vosges.....	29	25	4
Yonne.....	37	31	6
Total.....	2.925	1.895	1.030

Informations

Une assemblée générale de tous les « proscrits, déportés, transportés et autres condamnés de la Commune » a eu lieu au boulevard de Ménilmontant. Nous avons sous les yeux le compte rendu de cette réunion, et c'est avec douleur que nous constatons une fois de plus que les amnistiés n'ont rien oublié ni rien appris. Après les déclamations obligées sur l'ordre de choses actuel, le citoyen Lalaune a déclaré que les anciens proscrits devaient travailler à l'exécution du programme suivant :

« Suppression de la présidence de la République, suppression du Sénat, suppression de l'immovibilité de la magistrature, l'élection des magistrats par le peuple, la gratuité de la justice, la liberté absolue de la presse, d'association, de réunion; l'enseignement gratuit à tous les degrés, la suppression de l'armée permanente, du budget des cultes, des préfectures, des sous-préfectures et autres branches de l'administration. »

C'est déjà bien joli. Hélas! le citoyen Lalaune s'est vu traiter de la bonne façon. Selon le citoyen Pierron, un pareil programme doit être repoussé en bloc. Les questions économiques seules touchent les proscrits, et le citoyen Lalaune veut les nourrir d'idées politiques! Ainsi, division et discorde, voilà la situation du parti communaliste. On désire renverser l'ordre actuel, mais lorsqu'il s'agit de déterminer les moyens, on ne s'entend plus.

Des Jésuites français sont arrivés à Constantinople pour y ouvrir un collège. Ce n'est pas une des moindres ironies de notre époque que des religieux chassés par les nations chrétiennes, soient contraints d'aller chercher un asile chez des Ottomans.

Une conférence pour la défense de la liberté de l'enseignement devait être faite dimanche dernier à Chauvigny (Vienne), par M. Trouillard. Cette conférence n'a pu avoir lieu. On nous communique à ce sujet les renseignements suivants :

Dès le matin, on avait annoncé qu'une bande de citoyens pénétrerait dans la salle pour y chanter la *Marseillaise*.

M. Trouillard a été interrompu dès les premiers mots par le chant de la *Marseillaise*, accompagné de sifflets.

M. le général de Ladmirault n'a pu rétablir le silence. Vingt individus rangés en cercle autour d'un chef d'orchestre braillaient de toutes leurs forces l'air prétendu national.

La séance a dû être levée. Un immense cri de : Vive la France! Vive la liberté! a dédommagé les organisateurs de la réunion et protesté contre l'oppression exercée par une petite bande de hurleurs.

Il vient de se dérouler à Wartsbourg (Bavière) un procès militaire qui a produit une profonde impression sur l'opinion publique, en montrant une fois de plus les mauvais traitements dont sont victimes les soldats allemands. C'est ainsi qu'il a été constaté, entre autres choses, qu'un homme avait dû remplir un vase de la contenance de cinq litres, en allant, par une froide nuit d'hiver, puiser l'eau, petit verre par petit verre, à la fontaine située dans la cour de la caserne. On espère que ce nouveau fait révoltant amènera une prompte révision du code pénal militaire.

L'ÉVACUATION DU FORT DE VINCENNES.

La nouvelle de l'évacuation du fort de Vincennes, à la suite d'une épidémie de fièvre typhoïde qui aurait éclaté parmi les troupes de

garnison, s'était répandue dans Paris et y avait causé une certaine émotion.

Toutes les troupes en garnison au fort de Vincennes, composées : du 13^e régiment d'artillerie (le 12^e est parti pour le Mans, afin de prendre part aux grandes manœuvres qui vont avoir lieu); des 26^e et 27^e bataillons de chasseurs à pied; des détachements du 117^e de ligne, formant l'effectif de cinq compagnies; de deux compagnies du 47^e de ligne; de la 1^{re} compagnie ouvrière et de divers détachements de l'administration et du service des infirmiers, ont évacué le fort mardi matin, à dix heures par mesure préventive.

Au 1^{er} août l'hôpital militaire de Vincennes ne comptait pas un seul malade; du 2 au 4 août quelques cas de fièvre typhoïde, bénigne se déclarèrent. Les jours suivants, la maladie prenant un caractère endémique, le conseil sanitaire, sur l'avis de M. Weber, médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, décida de demander à la place un ordre d'évacuation, qui fut accordé aussitôt. L'évacuation eut lieu, comme nous l'avons mentionné plus haut; et hâtons nous dire que toutes les précautions nécessaires furent prises par le conseil sanitaire pour enlever à l'épidémie son foyer d'alimentation, et qu'il a la ferme espoir d'y être parvenu.

Les troupes allèrent camper au plateau de Gravelles, admirablement aéré comme on sait, et coucheront désormais sous la tente par escouades de seize. Le 13^e d'artillerie campe au champ de manœuvre devant la tribune des courses, les chevaux sont au piquet, non loin de la ferme modèle. Les cinq compagnies du 117^e et les détachements du 47^e campent à St-Maur, derrière les baraquements qu'on se hâte de mettre en état et d'assainir pour le cas où le campement des troupes se prolongerait; les chasseurs à pied et les ouvriers de la 1^{re} compagnie sont campés dans la clairière qui s'étend derrière la pyramide. Quant aux troupes attachées à l'administration et aux infirmeries, elles sont campées derrière les jardins de l'hôpital militaire, près des meules à fourrages.

Il ne reste absolument au fort de Vincennes que le poste, les ouvriers de la manutention et quelques hommes préposés à la garde des divers magasins.

Pas un seul cas de fièvre typhoïde ne s'est déclaré dans la population civile; et depuis que les troupes campent au champ de manœuvre, aucun malade n'est entré à l'hôpital. Ce sont les journées de samedi et de dimanche derniers qui ont le plus particulièrement contribué à jeter l'alarme en ville.

En huit jours l'hôpital militaire avait reçu une soixantaine de malades.

Aujourd'hui, le chiffre des malades est de cent vingt environ, dont une trentaine seulement offre quelque gravité. La plupart sont atteints de fièvres muqueuses.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DE LA SEINE.

M^{lle} Hubertine Auclert refusant de payer l'impôt.

M^{lle} Hubertine Auclert est une femme célèbre de ce temps-ci; elle est arrivée à ce genre de célébrité qui ne va pas sans ridicule. Elle veut secouer la tutelle que la loi civile fait peser sur ses semblables; elle veut conquérir les droits politiques; elle veut aboutir à une parfaite égalité entre les deux sexes.

M^{lle} Hubertine Auclert, qui est éloquente, s'est fait entendre dans un congrès révolutionnaire, socialiste et collectiviste. Elle a institué sous le nom de Société du droit des femmes, un comité de propagande, d'où les hommes ne sont pas exclus; le secrétaire du comité, M. Antonin Levrier, entend mal, comme on sait, la raillerie.

Ni les discours, ni les pamphlets ne sauraient suffire. M^{lle} Hubertine Auclert, qui est instruite, s'est proposée de rappeler le souvenir de Hampden. Elle a refusé de payer l'impôt. On a saisi, et l'on allait vendre (le fisc n'a de galanterie pour personne) quand l'intransigeante personne s'est résignée à tout payer.

Restait l'avenir. M^{lle} Hubertine Auclert a voulu faire entendre la parole de vérité dans un prétoire. Elle a formé, devant le conseil de préfecture de la Seine, une demande en décharge de la contribution personnelle et mobilière. Elle est inscrite sur les rôles pour une somme

de 530 francs. A l'appel de sa cause, M^{lle} Hubertine Auclert, assistée de M. Levrier, s'est avancée à la barre. Elle a soutenu sa requête en ces termes :

« La société ne saurait exiger des devoirs de la femme, puisqu'elle ne lui a reconnu aucun droit. Pourquoi nous imposerait-on un rôle actif? Le jour où le suffrage universel a été proclamé, la femme ne devait pas être exclue. La justice veut que les femmes ne soient plus traitées en parias, elles sont assimilées aujourd'hui à des mineurs, à des interdits, à des fous; à des repris de justice et on exigerait, en nous associant au paiement de l'impôt que nous consacrons une organisation sociale si contraire à notre dignité et à nos intérêts. »

N'est-il pas de principe, d'ailleurs, que l'impôt ne doit être payé que par ceux qui le votent, que par ceux qui sont appelés à en contrôler l'emploi? On me dit à chaque instant que je ne suis rien, parce que je suis femme. Pourquoi alors me réclamez-vous une contribution? Je ne puis être à la fois rien et quelque chose. Je ne puis être vivante quand il s'agit de payer, et morte quand il s'agit de voter.

Mais, direz-vous, si nous vous rayons des rôles des contributions, d'autres femmes réclameront la même exemption, et le budget en souffrira. Tant mieux alors! Les hommes devront compter avec nous, et nous traiter non plus en esclaves, mais en associées, et proclamer l'égalité qui doit exister entre tous les êtres conscients et majeurs.

J'ai l'espoir que vous proclamerez le principe de l'égalité sociale.

M. Levrier a pris à son tour la parole. Malgré ce langage viril et les observations présentées par M. Levrier, la requête de M^{lle} Hubertine Auclert est rejetée.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

La distribution des prix de l'Ecole communale de Cahors avait attiré, jeudi comme tous les ans, une affluence de parents et d'amis. La cérémonie, présidée par M. l'inspecteur d'Académie, ayant à ses côtés M. le Maire, M. Laparra, conseiller de préfecture, M. le capitaine de gendarmerie, un clergé nombreux, a présenté surtout le caractère d'une fête de famille. Les dessins exposés au parloir auraient l'attention des personnes heureuses de constater les progrès accomplis par les élèves, sous l'œil vigilant des Frères de Cahors dont l'éloge n'est plus à faire. On a regretté l'absence de la musique, mais l'harmonie des cœurs y a suppléé.

DISTRIBUTION DES PRIX

De l'Ecole chrétienne communale

C'était fête mercredi dernier à l'Ecole communale de Puy-l'Évêque, si bien dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes.

La distribution des prix? Ce mot en dit assez pour expliquer l'animation inusitée de toute la jeunesse du chef-lieu.

Et puis la solennité scolaire allait présenter cette année, un attrait tout particulier; M. le Préfet du Lot en avait accepté la présidence.

A 2 heures le train arrive. M. le Préfet est reçu à la gare par M. le Maire de Puy-l'Évêque, et tous deux se dirigent en voiture vers la Mairie, où le Conseil municipal est assemblé. A ce moment la fanfare de l'école joue la *Marseillaise*, avec un ensemble et une précision qui expliquent ses récents succès au concours musical de Périgueux.

Le cortège arrive à l'Ecole, où une grande partie de la population est déjà réunie. M. le directeur, frère Idilonien, fait à M. le Préfet les honneurs de son établissement avec une simplicité charmante, et l'invite à prendre place sur l'estrade. A côté du Président, MM. le Maire, l'Inspecteur des écoles, le Conservateur des hypothèques, l'adjoint au maire, M. le Curé, M. Demeaux, conseiller général, MM. le Juge de Paix, le Conseiller d'Arrondissement, M. Daynard, ingénieur civil, un

clergé nombreux occupent les places d'honneur. Le coup d'œil est imposant. La cour est superbement décorée. Les visages rayonnent. La musique et l'orphéon de l'école jouent et chantent alternativement leurs plus beaux airs.

Les exercices militaires, fort bien exécutés sous le commandement du Maréchal des Logis de gendarmerie de la brigade, prouvent que rien n'est négligé pour tenir l'Ecole de Puy-l'Évêque au niveau des grands établissements scolaires.

M. le Préfet ouvre la séance par un discours fortement écrit et pensé. Ces belles et mâles paroles ont profondément remué nos laborieuses populations de la côte du Lot, qui savent le prix du dur labeur. L'impression a été excellente. Nous sommes heureux de reproduire le discours de M. Bargeton :

Discours de M. le Préfet.

Mesdames, Messieurs, mes jeunes Amis, La cérémonie que j'ai l'honneur et le plaisir de présider est tout à la fois une fête de famille et une fête publique. Voir unis dans une même et noble pensée des jeunes gens, leurs parents, leurs amis et les représentants de la cité qui assistent tous les jours à leur développement physique et intellectuel, n'est-ce pas un spectacle que peut seul donner un pays prospère à tous les points de vue?

Des écoles florissantes, des maîtres respectables et respectés, voilà l'indice de l'avenir d'un pays.

Mais si belle que soit la fête, vous avez hâte d'en voir le dénouement.

Votre impatience est naturelle et légitime. — Je me bornerai donc, mes amis, à vous donner quelques conseils.

Un grand poète a dit, dans une langue qui n'est pas la nôtre, à des fondateurs prêts à fonder une église : « Il faut que chaude du front ruisselle la sueur, pour que l'œuvre honore l'ouvrier. » Ce qui signifie en langage vulgaire : il n'y a pas de travail fructueux sans peine, comme il n'y a pas de fruit sans fleur.

Ce qui est vrai du fondateur, mes jeunes amis, ne l'est pas moins de tout homme qui veut se rendre utile en occupant dignement la place qu'il se sera faite par ses efforts et ses mérites.

Quel est celui de vous qui dirait, parlant de sa carrière à venir : Je ne veux rien; je n'ambitionne rien?

Tous, nous avons le droit et le devoir de désirer l'amélioration de notre état et de celui de nos semblables; tous nous devons chercher, sans orgueil, mais sans fausse modestie, une situation qui nous mérite l'estime publique dont la seule base assurée est l'estime de soi-même.

Celui qui remplit tous ses devoirs a conscience de sa dignité. — L'existence la plus modeste est pleine de ces devoirs dont l'accomplissement quotidien n'est pas moins honorable et moins honoré, croyez-le bien, que les actions qui retentissent dans le monde, mettent l'homme en vue, et l'exposent à des critiques quelquefois fondées et utiles, souvent injustes et inspirées par l'envie et l'ignorance.

Au surplus, qui peut dire d'un enfant qui entre à l'école ce que sera un jour sa destinée! Nous vivons dans des temps troubles, entendez-vous dire. — Non; pas troubles, mais bien extraordinaires. Notre époque est laborieuse; c'est là son caractère vrai! Le mal ne peut pas être le fruit de ce labeur immense de tout un peuple instruit, par le passé, confiant dans l'avenir et n'ayant d'autre préoccupation que celle d'assurer la prospérité de la nation et le bien-être de chacun de ses membres par l'union et la volonté de tous.

Le travail fut-il jamais plus en honneur! Fut-on jamais plus empressé de reconnaître le mérite, le dévouement partout où ils se montrent, et sans distinction de classe, de condition sociale ou de fortune! Un grand concours est ouvert. Notre société moderne dit à tous : Aux plus dignes! aux plus laborieux! aux meilleurs!

Mais plus les candidats sont nombreux, plus le succès est difficile, plus il est méritoire, aussi.

Travaillez donc! « Il faut que chaude du front ruisselle la sueur, pour que l'œuvre honore l'ouvrier. »

Cette vérité, éternelle comme la vérité, est plus manifeste dans ce temps que dans les siècles où la faveur, le bon plaisir, les droits acquis par nos aïeux suffisaient à procurer considération et position dans le monde.

Oui, jeunes élèves, mes Amis, vous êtes les artisans de votre sort, redites-vous-le

bien. Travaillez pour vous honorer vous-mêmes, pour honorer Dieu et vos parents, comme il vous est enseigné. Vos parents ! Songez que souvent ruisselle chaude de leurs fronts, la sueur qui les fait vivre et vous prépare un avenir meilleur. Travaillez aussi pour répondre à la sollicitude et aux espérances de la municipalité de cette ville, au zèle, au dévouement de vos excellents maîtres et pour soutenir l'honneur de votre école, en ajoutant de nouveaux succès à ceux qu'elle a déjà si légitimement obtenus.

Ces succès sont nombreux. Parmi vos devanciers, beaucoup occupent dans le commerce, l'industrie et les administrations de l'Etat des positions honorables qu'ils doivent aux habitudes de travail et aux principes d'honnêteté puisés dans cette école. Combien d'autres restés au foyer paternel, agriculteurs laborieux et éclairés, recueillent aussi tous les jours les fruits d'une instruction rationnelle qui leur permet d'étudier et d'appliquer les progrès de l'agriculture, d'améliorer leur sort et de mieux comprendre les intérêts de leur pays.

Mais ces résultats qui expliquent la légitime réputation dont jouit l'Ecole de Ruy-Evêque, ne sont pas le fait du hasard. Ils ne sont pas dus seulement à la situation topographique de votre cité, ou aux sacrifices de ses élus, pas plus qu'à la richesse ou au besoin d'instruction des habitants qui la peuplent et l'environnent.

Nous les devons, ces résultats qui ont dépassé les espérances des créateurs de cette école, à la direction intelligente, probe, conciliante, habile, et, disons-le, libérale du respectable maître qui, depuis quatorze ans, la dirige et réunit sur elle, toutes ses forces, toutes ses affections, toute sa volonté, (Vifs applaudissements).

Cet éloge, que j'adresse à Monsieur Menel, vous, l'avez fait, avant moi, vous ses élèves et ses collaborateurs, vous pères, et mères de famille et vous, aussi, les élus de la ville de Ruy-Evêque, qui m'avez offert la présidence de cette fête.

Je vous remercie, de cet honneur, parce qu'il m'a donné l'occasion de signaler au Ministère de l'Instruction publique, un acte de justice, à accomplir, et sa décision ne s'est pas fait attendre.

Monsieur Menel, en religion, frère Idilonien, est nommé officier, d'Académie. (Applaudissements enthousiastes et sympathiques).

En vous accordant cette distinction, le Gouvernement de la République a voulu récompenser votre mérite et votre dévouement.

Je suis heureux, personnellement, de vous remettre ces insignes, qui, placés sur votre poitrine, prouveront à tous que vous savez dignement et utilement honorer Dieu et servir votre patrie. (Applaudissements prolongés).

Quelques scènes comiques très réussies, quelques fables et morceaux de poésie débités avec intelligence, ont précédé la distribution des couronnes.

Pendant la proclamation des lauréats, nous visitons, en détail, la belle exposition de dessins et de divers travaux graphiques des élèves.

C'est surtout ici qu'il faut admirer tout ce que le zèle et le savoir des maîtres, peut faire produire à des élèves studieux et appliqués. Tous les genres de l'art du dessin y sont abordés avec succès, et chaque œuvre est traitée à fond, avec une sûreté de main, surprenante.

Les fines hachures, au crayon des dessins figure, rivalisent avec les tons fondus et estompés de l'ornement ou du lavris. Ici les plans vrais, tours de force de tire-ligne ; là des coupes parfaites de machines locomotives, où pas un des mille détails n'est oublié. Tout cela est superbe et fait l'éloge des maîtres.

Et toutes les autres facultés sont traitées avec le même soin, dans cette florissante école de Ruy-Evêque, dont le nombre d'élèves va croissant, et qui, chaque année, fournit un contingent de sujets, sérieusement préparés, aux divers examens ou concours.

Aussi voit-on avec plaisir une administration bienveillante et juste, prête à reconnaître le bien partout où il se produit, demander pour de tels maîtres des distinctions dignes de leurs efforts, et y ajouter plus de prix encore en les leur remettant solennellement au lieu de leur école, leur champ de bataille à eux.

M. le Proviseur du Lycée d'Agen vient d'adresser au Journal de Lot-et-Garonne la lettre suivante de nature à rassurer les familles.

Monsieur le Rédacteur, Plusieurs journaux ont reproduit, d'après le

journal l'Estafette, l'entrefilet suivant : Le Ministre de l'Instruction publique, va dit-on adresser à tous les Proviseurs, une circulaire pour leur signifier que les Aumôniers des Lycées sont supprimés à partir de la rentrée des classes.

Cette note dont le but évident est de noyer aux établissements de l'Université, ne repose sur rien de fondé. Je puis affirmer que non seulement il n'est pas question de supprimer les Aumôniers dans les Lycées, mais qu'ils continueront à y exercer leur ministère dans les mêmes conditions que par le passé.

Je vous serais obligé, M. le Rédacteur, de vouloir bien donner à ma lettre la publicité de votre journal, afin de prévenir toute iniquité dans l'esprit des familles de nos élèves. Veuillez agréer, etc.

Le Proviseur, Officier de l'Instruction publique, A. ROUSSEL.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 7 au 14 août.

Naissance.

- Escarrié, Abel, rue Dominiçi, 11. Labro, Jeanne, rue du Lycée, 28. Bastit, Albert, rue de Rempari, 56. Fourès, François, rue Fénélon, 91. Lantéris, Hubert, boulevard Nord. Freytel, Lucien, rue Portail-Alban. Derrupé, Fanny, à Labarre, 9. Max, Lucien, rue des Mirepoises, 7. Faurie, Laurence, place des Petites-Boucheries, 12.

Mariages.

- Chansarel, Bernard, et Grenat, Marie. Brugalès, Louis, et Casiole, Jeanne. Trouvat, Augustin, et Pascuud, Marie.

Décès.

- Robertines, Jean, cultivateur, 71 ans, (Hospice). Larrière, Marie, s. p., 29 ans, à St-Georges. Gamont, Juliette, 2 mois, impasse Cardaillac, 3. Ampel, Jeanne, s. p., 86 ans, rue St-Pierre, 2. Dominique, Marie, couturière, 70 ans, célibataire, rue Donzelle, 7. Coly, Jeanne, s. p., 72 ans, Cours de la Chartreuse.

Dernières Nouvelles

— La Justice dit que le voyage de Cherbourg est une mise en scène de la situation actuelle. M. Grévy a été majestueux comme la loi, M. Gambetta a été exubérant, effaçant tous les autres, accaparant les passions publiques.

Le Rappel assure qu'une dictature est désormais impossible en France parce que le dictateur voudrait nécessairement des choses dont la France ne veut plus : la guerre et le gouvernement personnel.

Le Constitutionnel dit que les actes du gouvernement ne s'accordent pas avec les discours les promesses de M. Gambetta.

Le conseil des ministres tenu dans la matinée a été très court.

Les ministres ont félicité M. Grévy relativement à son voyage à Cherbourg.

A l'issue du conseil, M. Constans a reçu plusieurs préfets auxquels il a remis des instructions écrites pour l'application des décrets aux maisons enseignantes.

Hier, devant la cour d'assise de Paris, a comparu l'assassin Foulloy, qui s'était enfui de Paris et avait été arrêté à Strasbourg.

Tout à coup, pendant le procès, on a appris qu'une difficulté diplomatique a surgi avec l'Allemagne. Dans la demande d'extradition, il n'était question que d'un assassinat commis par Foulloy et on se taisait sur le vol. L'Allemagne aurait fait savoir par voie diplomatique que l'accusé ne pouvait dès lors être jugé que pour assassinat.

Mais comme l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation relèvent le chef de vol, il était impossible à la cour de passer le vol sous silence, comme le demandaient l'accusé et son défenseur, dans la chambre du conseil.

Force était de renvoyer à une autre session.

M. l'avocat général Campenon a dit qu'il venait d'apprendre par une communication de M. le garde des sceaux que les pièces diplomatiques, relatives à l'extradition de Foulloy, n'étaient pas encore en état, et qu'il requerrait le renvoi à une autre session.

Le défenseur, M^e Ferdinand Dupont, a dit

que son devoir était d'insister pour que la cour passât outre.

L'accusé, consulté, a répondu qu'il ne demandait pas mieux « d'être discuté immédiatement ».

Mais la cour, après en avoir délibéré, a renvoyé l'affaire à une autre session.

Il est probable qu'il faudra reconduire Foulloy à Strasbourg et recommencer les formalités de l'extradition, en insérant dans la demande le crime de vol qui avait été omis.

On lit dans le Temps :

On nous assure, et nous répétons sous toutes réserves, que M. St-Patrice, directeur du Triboulet, vient d'être expulsé à raison non de l'attitude prise par ce journal dans ses critiques des hommes du gouvernement, mais pour avoir contribué à l'organisation de la caisse noire dénoncée par le Figaro et dont le but avoué était de fournir des subsides au comité de Chambord en vue d'aider à une restauration monarchique.

On annonçait, hier soir, vendredi, à Paris, que de mauvaises nouvelles étaient arrivées de Russie au sujet de la question orientale. Une dépêche prise dans le Temps, porte que la Russie aurait concentré 45.000 hommes à Bender pour appuyer une insurrection de la Bulgarie.

Paris, 13 août.

Un télégramme adressé au Moniteur, de Quimper, dit qu'à la suite de l'action des Jésuites, le tribunal a condamné le préfet à 100 fr. d'amende.

Le Télégraphe dit que le projet destiné à modifier les articles organiques du Concordat n'émanera pas du ministère des cultes, mais de l'initiative parlementaire.

Le Télégraphe croit savoir que ce projet aurait été soumis à MM. de Freycinet, Constans et Fallières et même au nonce, qui n'aurait fait aucune objection.

Ce projet comprend sept articles énumérant les conditions suivantes : Nominations des chanoines nouveaux et des curés, ordonnancement des mandats de paiement pour les vicaires paroissiaux ; octroi des bourses dans les séminaires.

Le lieutenant-colonel Canat est suspendu pour un an pour avoir publié un ordre du jour révolutionnaire à Nevers.

Hier, à Londres, à la fête française de Cristal Palace, M. Challemel porta un toast à M. Grévy et constata l'heureuse impression produite en Angleterre par la fête du 14 juillet. Il ajouta que des temps nouveaux sont venus où aura lieu un rapprochement sincère entre les deux peuples.

Le National croit savoir que M. Harden-Hickey a été expulsé, non parce qu'il était directeur du Triboulet, mais pour d'autres causes, que M. Constans fera connaître à la Chambre s'il est interpellé à ce sujet.

Le National annonce que M. Torcos, secrétaire du baron Haussmann, qui l'avait chargé de verser 100.000 francs à la Compagnie la Rente foncière, a disparu sans avoir remis cette somme.

Les vacances du Conseil d'Etat commencent demain et dureront jusqu'au 15 octobre.

Bourse de Paris Cours du 14 Août.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 85 30; 3 p. %, amortissable 87 40; 1/2 p. %, 417 50; 5 p. %, 119 10.

La Nouvelle Revue. Sommaire de la livraison du 1er août.

M. Thiers, par M. E. Spuller. La Femme russe, son histoire et sa situation actuelle, par M. J. Svétoff.

Les Poètes devant le pouvoir : Jean de La Fontaine, par M. Jean Laroque. Grave imprudence (Première partie), par M. Ph. Burly.

Les Danses historiques, par M. Théodore de Larjarte. Lettres inédites d'Hector Berlioz : Sa vie racontée par sa correspondance intime (Fin).

Anos Drapeaux (Poésie), par M. Armand Renaud. La Conférence de Berlin, par M. Coriolis. Lettres sur la Politique extérieure. Chronique politique. Journal de la quinzaine. Bulletin bibliographique. Paris, 23, boulevard Poissonnière.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de juillet.

Sport. — La pêche à la ligne et sa littérature en Angleterre. Etudes d'histoire et de mœurs au dix-huitième siècle. — L'abbé de Boismonit (d'après une correspondance inédite).

Mémoires. — Etudes de mœurs. — Le siège de Lyon. — Souvenirs d'un officier républicain en 1793 (3e extrait).

Economie politique. — Finances. — Les finances du second empire. Romans. — Giannello. (1re partie). Voyages. — Géographie. — Hélat. Le grenier et le jardin de l'Asie centrale.

Sciences médicales. — Une révolution en médecine. Pensées diverses. Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. Correspondance d'Orient. Correspondance d'Italie. Correspondance de Londres. Chronique et bulletin bibliographique.

Sa hausse progressive. — RENTE FONCIÈRE. Son traité de 200 millions avec le Crédit foncier de France, assurant l'augmentation du revenu et le doublement du capital. — Réserves sociales dépassant déjà 10 0/0 du capital versé et devant progressivement doubler une fois de plus le capital.

RENTÉ FONCIÈRE. Le conseil d'administration, présidé par M. le baron Haussmann, compte parmi ses membres plusieurs administrateurs du Crédit foncier de France.

LIRE. 1° Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires par M. le baron Haussmann, au nom du conseil d'administration ; 2° L'extrait du procès-verbal de la dernière assemblée des actionnaires du Crédit foncier ; discours de M. le gouverneur ; 3° La brochure de D'ARGENT, du Gaulois.

On délivre gratuitement ces documents chez le fondateur de la Rente Foncière, la BANQUE PARISIENNE, Société anonyme, capital, 20 millions de francs ; siège social, 7, rue Chauchat, Paris. — Bureaux auxiliaires : A, 41, rue de Rennes ; B, 10, rue Turbigo. — Envoi franco sur demande.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces).

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS 20 ans de succès AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES. A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot) tous les mois du 1er au 10. Fanbourg Leclère, en face la Guierie, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacie, place des Petits-Pères, 2, PARIS. CONTRE Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie. Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide. EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC La boîte : 1 fr. 30

MASTÈRES DE WANGÉAUX VICE DU SANG

POUR LA FORTIFICATION, le pot : 2 fr. ESSENCE DE SALSEPÉILLE FONTAINE, le flacon : 5 fr. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CHOCOLAT

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TRÈS PROCHAINEMENT
OUVERTURE
DU GRAND HOTEL-RESTAURANT
du Palais National

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,
A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors, depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable, de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dûes qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

Pharmacie centrale de Cahors.

Pharmacie centrale de Cahors. Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso. Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Quop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thé et Chocolats variés.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Eaux minérales de Miers
HOTEL CARBOIS
à Alviagnac (Lot)
Avenue de la gare de Rocamadour.
L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.
M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELE SYSTEME BREVETE
Représentée à CAHORS,
par M. IDIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE
BONNE OCCASION
des
APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue Valentre, à Cahors.

TONIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste
PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées
Prix: 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors
LIQUEUR VINEUSE
dite essence bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 bartiques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

LOUIS DERYSER
CONSTRUCTION ET REPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE
Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomotives, machines à condense etc. etc. Successeur de Ramondou, Qual-Séguir, Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale, de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits Franco

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMONDE SOUS LA TERREUR, par F. du Boisgobey, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.
Le 43° volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.
Un N° par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr., Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an, 8 fr. 5.
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

BULLETIN DES HALLES
FONDÉ EN 1846
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29. — PARIS
Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.
Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mèlasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.
TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:
Edition (A), 7 numéros par semaine... 36 fr. 20 fr. 11 fr.
(B), 3 .. 28 .. 15 .. 8 ..
(C), 2 .. 20 .. 11 .. 6 ..
(D), 1 .. 12 .. 7 .. 4 ..
Envoi gratuit pendant huit jours à titre d'essai.
Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,
Paris, 14, rue Saint-Lazare.

DICTIONNAIRE
DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS
Par E.-O. LAMI et A. THAREL
Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.
Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.
On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.
Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.
Paris, 14, rue Saint-Lazare

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 73, rue Richelieu, PARIS